Le présent Accord de traitement des données (« ATD » ou « DPA » en anglais et dans le reste de ce texte) fait partie des Conditions d'utilisation (ou de tout autre accord écrit ou électronique portant un titre similaire portant le même objet) (« **Accord** ») entre (Client tel que défini dans l'Accord), le « Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. **Responsable du traitement** » et Consoltec Inc., le « **Sous-traitant** », en vertu duquel le Sous-traitant fournit au Responsable du traitement les logiciels et services (les **« Services »)**). Le Responsable du traitement et le Sous-traitant sont individuellement désignés comme une **« Partie »** et collectivement comme les **« Parties ».**

Les Parties cherchent à mettre en œuvre le présent DPA pour se conformer aux exigences du RGPD de l'UE (défini ci-dessous) en ce qui concerne le traitement des Données à caractère personnel par le Sous-traitant (tel que défini dans le RGPD de l'UE) dans le cadre de ses obligations en vertu de l'Accord.

Le présent DPA s'applique au traitement des Données à caractère personnel par le Sous-traitant, fournies par le Responsable du traitement dans le cadre des obligations du Sous-traitant en vertu de l'Accord.

Sauf modification ci-dessous, les termes de l'Accord resteront pleinement en vigueur.

1. **Définitions**

Les termes qui ne sont pas définis ailleurs dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans le RGPD de l'UE ou dans l'Accord. Les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-après :

* 1. « **Transfert de données** » désigne un transfert des Données à caractère personnel du Responsable du traitement au Sous-traitant, ou entre deux établissements du Sous-traitant, ou avec un Sous-traitant ultérieur par le Sous-traitant.
  2. « **RGPD de l'UE** » désigne le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données).
  3. « **Clauses contractuelles types** » désigne les clauses contractuelles jointes aux présentes en tant qu'annexe 1 conformément à la décision d'exécution (UE) 2021/914 de la Commission européenne du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel à des sous-traitants établis dans des pays tiers qui n'assurent pas un niveau adéquat de protection des données.
  4. « **Responsable du traitement** » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, l'agence ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel ; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement ou les critères spécifiques de sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre.
  5. **« Sous-traitant »** désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, un organisme ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.
  6. « **Sous-traitant ultérieur** » désigne un sous-traitant/sous-traitant désigné par le Sous-traitant pour la fourniture de tout ou partie des Services et traite les Données à caractère personnel telles que fournies par le Responsable du traitement.

1. **Objet du présent Contrat**

Le présent DPA définit diverses obligations du Sous-traitant en ce qui concerne le Traitement des Données à caractère personnel et se limite aux obligations du Sous-traitant en vertu de l'Accord. En cas de conflit entre les dispositions du Contrat et le présent DPA, les dispositions du présent DPA prévaudront.

1. **Catégories de données personnelles et de personnes concernées**

Le Responsable du traitement autorise le Sous-traitant à traiter les Données à caractère personnel dans la mesure déterminée et réglementée par le Responsable du traitement. La nature actuelle des Données à caractère personnel est précisée à l'Annexe I de l'Annexe 1 du présent DPA.

1. **Finalité du traitement**

L'objectif du Traitement des Données à caractère personnel par le Sous-traitant sera limité à la fourniture des Services par le Sous-traitant au Responsable du traitement et/ou à son Client, conformément au Contrat.

1. **Durée du traitement**

Le Sous-traitant traitera les Données à caractère personnel pendant la durée de l'Accord, sauf accord contraire écrit du Responsable du traitement.

1. **Obligations du responsable du traitement des données**
   1. Le Responsable du traitement garantit qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour fournir les Données à caractère personnel au Sous-traitant pour que le Traitement soit effectué en relation avec les services convenus. Dans la mesure requise par les Lois sur la confidentialité des données, le Responsable du traitement des données est chargé de s'assurer qu'il fournit ces Données personnelles au Sous-traitant sur la base d'une base juridique appropriée permettant l'obtention d'activités de traitement légales, y compris tout consentement nécessaire de la Personne concernée à ce Traitement, et de s'assurer qu'un enregistrement de ces consentements est conservé. Si ce consentement est révoqué par la personne concernée, il incombe au responsable du traitement de communiquer le fait de cette révocation au sous-traitant.
   2. Le responsable du traitement doit fournir à toutes les personnes physiques auprès desquelles il collecte des données à caractère personnel la déclaration de confidentialité pertinente.
   3. Le Responsable du traitement des données doit demander au Sous-traitant de purger les Données à caractère personnel lorsque le Responsable du traitement ou toute Personne concernée à qui il collecte des Données à caractère personnel, à moins que le Sous-traitant ne soit autrement tenu de conserver les Données à caractère personnel en vertu de la loi applicable.
   4. Le Responsable du traitement informe immédiatement le Sous-traitant par écrit s'il reçoit ou apprend l'existence de :
      1. Plainte ou allégation indiquant une violation des Lois sur la confidentialité des données concernant les données personnelles ;
      2. Demande d'une ou plusieurs personnes souhaitant accéder, corriger ou supprimer des Données à caractère personnel ;
      3. Demande ou plainte d'une ou plusieurs personnes concernant la collecte, le traitement, l'utilisation ou le transfert de données personnelles ; et
      4. Toute demande réglementaire, mandat de perquisition ou autre processus légal, réglementaire, administratif ou gouvernemental visant à obtenir des données personnelles
2. **Obligations du sous-traitant**
   1. Le Sous-traitant suivra les instructions écrites et documentées reçues, y compris par courriel, du Responsable du traitement, de ses sociétés affiliées, de ses agents ou de son personnel, en ce qui concerne le Traitement des données personnelles (chacune, une « **Instruction** »).
   2. Le Traitement décrit dans le Contrat et la documentation y afférente sont considérés comme des Instructions du Responsable du traitement.
   3. À la demande du Responsable du traitement, le Sous-traitant fournira une assistance raisonnable au Responsable du traitement pour répondre aux demandes/instructions de la Personne concernée dans l'exercice de ses droits ou des autorités réglementaires applicables concernant le Traitement des données à caractère personnel par le Sous-traitant des données.
   4. En ce qui concerne les Données à caractère personnel, le Sous-traitant doit obtenir le consentement (le cas échéant) et/ou en informer la Personne concernée conformément aux Lois sur la protection des données pour permettre la fourniture et l'utilisation des Données à caractère personnel partagées à l'autre Partie comme prévu par le présent Accord.
   5. Lorsque des données personnelles partagées sont transférées en dehors des limites territoriales du sous-traitant, le cédant doit s'assurer que le destinataire de ces données est soumis à des obligations contractuelles de protéger ces données personnelles selon des normes identiques ou supérieures à celles imposées en vertu du présent addendum et des lois sur la protection des données.
   6. Le sous-traitant informe le responsable du traitement si, à son avis, une instruction de traitement enfreint la législation ou la réglementation applicable.
   7. En tant que Sous-traitant, compte tenu de la nature du traitement et des informations dont il dispose, le Sous-traitant doit aider le Responsable du traitement à réaliser les analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD ou DPIA en anglais) nécessaires, comme l'exige le RGPD.
3. **Confidentialité des données**
   1. Pour traiter les données personnelles, le Sous-traitant fera appel à du personnel qui
      1. Informé du caractère confidentiel des Données Personnelles, et
      2. Exécuter les Services conformément à l'Accord.
   2. Le Sous-traitant formera régulièrement les personnes ayant accès aux Données personnelles en matière de sécurité et de confidentialité des données, conformément aux pratiques acceptées de l'industrie, et veillera à ce que toutes les Données personnelles restent strictement confidentielles.
   3. Le Sous-traitant maintiendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des Données à caractère personnel conformément aux spécifications conformément aux normes convenues d'un commun accord par écrit par les Parties.
4. **Droits d'audit**
   1. À la demande raisonnable du Responsable du traitement, le Sous-traitant mettra à la disposition du Responsable du traitement les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer la conformité du Sous-traitant à ses obligations en vertu du RGPD de l'UE ou d'autres lois applicables en ce qui concerne son Traitement des données à caractère personnel.
   2. Lorsque le Responsable du traitement souhaite effectuer l'audit (par lui-même ou par l'intermédiaire d'un représentant) sur le site du Sous-traitant, il doit fournir un préavis écrit d'au moins quinze (15) jours au Sous-traitant ; le Sous-traitant fournira une coopération et une assistance raisonnables en ce qui concerne les audits, y compris les inspections, menés par le Responsable du traitement ou son représentant.
   3. Le responsable du traitement supporte les frais d'un tel audit.
5. **Mécanisme des transferts de données**

Tout transfert de données à des fins de traitement par le Sous-traitant dans un pays en dehors de l'Espace économique européen (l'« ***EEE*** ») n'aura lieu que dans le respect des conditions détaillées à l'Annexe 1 de l'ATD. Lorsque ces clauses types n'ont pas été exécutées en même temps que le présent ATD, le Sous-traitant ne doit pas suspendre indûment l'exécution de ces clauses types, lorsque le transfert de Données à caractère personnel en dehors de l'EEE est nécessaire à l'exécution de l'Accord.

1. **Sous-traitants ultérieurs**
   1. Le Responsable du traitement reconnaît et accepte que le Sous-traitant peut engager un ou des Sous-traitants ultérieurs tiers dans le cadre de l'exécution des Services, à condition que ces Sous-traitants ultérieurs prennent des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la confidentialité des Données à caractère personnel partagées avec eux ; Les Sous-traitants ultérieurs actuels engagés par les Sous-traitants et approuvés par le Responsable du traitement sont énumérés à l'Annexe III de l'Annexe 1 des présentes. Le sous-traitant doit informer le responsable du traitement au moins trente (30) jours calendaires à l'avance de toute modification ou ajout prévu à ses Sous-traitants ultérieurs énumérés à l'Annexe III en envoyant par courrier électronique une notification de la modification envisagée au Client. Conformément à l'article 28(4) du RGPD, le Sous-traitant reste responsable vis-à-vis du Responsable du traitement de tout manquement de la part d'un Sous-traitant ultérieur à ses obligations en matière de protection des données en vertu du DPA dans le cadre de l'exécution des Services.
   2. Si le Responsable du traitement craint que le Traitement des données à caractère personnel par le(s) Sous-traitant(s) ultérieur(s) soit raisonnablement susceptible d'amener le Responsable du traitement à ne pas respecter ses obligations en matière de protection des données en vertu du RGPD, le Responsable du traitement peut s'opposer à l'utilisation de ce Sous-traitant ultérieur par le Sous-traitant et le Sous-traitant et le Responsable du traitement doivent se concerter de bonne foi pour répondre à cette préoccupation.
2. **Notification de violation de données personnelles**
   1. Le Sous-traitant doit maintenir des procédures définies en cas de Violation de données à caractère personnel (telle que définie dans le RGPD) et doit informer sans retard injustifié le Responsable du traitement s'il a connaissance d'une Violation de données à caractère personnel, à moins qu'il ne soit peu probable que cette Violation de données n'entraîne pas de risque pour les droits et libertés des personnes physiques.
   2. Le Sous-traitant doit fournir au Responsable du traitement toute l'assistance raisonnable pour se conformer à la notification de la Violation de données à caractère personnel à l'Autorité de contrôle et/ou à la Personne concernée, afin d'identifier la cause de cette Violation de données et de prendre les mesures commercialement raisonnables raisonnablement nécessaires pour atténuer et remédier à cette Violation de données.
   3. Aucune reconnaissance de défaillance par le processeur. La notification ou la réponse du Sous-traitant à une Violation de données à caractère personnel en vertu du présent DPA ne sera pas interprétée comme une reconnaissance par le Sous-traitant d'une faute ou d'une responsabilité à l'égard de l'incident de données.
3. **Retour et suppression des données personnelles**
   1. Au moins trente (30) jours à compter de la fin de l'Accord ou de la cessation des Services du Sous-traitant en vertu de l'Accord, selon la première éventualité, le Sous-traitant retournera toutes les Données à caractère personnel au Responsable du traitement ou, si le Responsable du traitement en donne l'instruction, le Sous-traitant fera supprimer les Données à caractère personnel. Le Sous-traitant doit restituer ces Données à caractère personnel dans un format couramment utilisé ou dans le format actuel dans lequel elles ont été stockées, à la discrétion du Responsable du traitement, dès que raisonnablement possible après réception de la notification du Responsable du traitement.
   2. Dans tous les cas, le Sous-traitant supprimera les Données à caractère personnel, y compris toutes les copies de celles-ci, dès que raisonnablement possible après la fin de l'Accord.
4. **Mesures techniques et organisationnelles**

Compte tenu de l'état du développement technologique et du coût de la mise en œuvre de toute mesure, le Sous-traitant prendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées contre le traitement non autorisé ou illégal des Données à caractère personnel et contre la perte ou la destruction accidentelle, ou l'endommagement des Données à caractère personnel afin d'assurer un niveau de sécurité adapté à : (a) le préjudice qui pourrait résulter d'un traitement non autorisé ou illégal ou d'une perte accidentelle, destruction ou endommagement ; et b) la nature des données à protéger [y compris les mesures énoncées à l'annexe II du tableau 1]

**ANNEXE 1**

***ANNEXE I***

**A. LISTE DES PARTIES**

***Exportateur(s) de données :***

1. *Nom :*  Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. **(Client comme indiqué dans le formulaire de commande correspondant).**

*Adresse* ***:***  Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. **(Comme indiqué dans le bon de commande correspondant).**

*Le nom, le poste et les coordonnées de la personne de contact :*  Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. **(Comme indiqué dans le formulaire de commande correspondant.**

*Activités relatives aux données transférées en vertu des présentes Clauses* ***:* Destinataire des Services fournis par Consoltec Inc. conformément à l'Entente.**

*Signature et date :* **La signature et la date sont indiquées dans l'Accord.**

*Rôle Responsable du traitement/Sous-traitant) :* ***Responsable du traitement***

***Importateur(s) de données :***

1. *Nom :* ***Consoltec Inc.***

*Adresse :* ***302-3000 Omer-Lavallée, Montréal, QC H1Y 3R8 CANADA***

*Nom, fonction et coordonnées de la personne de contact :* ***Jean-François Mur, Président, fmur@consoltec.ca***

*Activités relatives aux données transférées en vertu des présentes Clauses* **: Fourniture des Services au Client conformément au Contrat.**

*Signature et date* ***:* La signature et la date sont indiquées dans l'Accord.**

*Rôle (responsable du traitement/sous-traitant) :* ***Sous-traitant.***

***B. DESCRIPTION DU TRANSFERT***

1. *Catégories de personnes concernées dont les données personnelles sont transférées*
2. **Les utilisateurs autorisés des Services par le Client*.***

*Catégories de données personnelles transférées*

1. **Nom, Adresse, Courriel, Image, Emploi, Langue, Téléphone, Personne associée, URL associée, ID utilisateur, Nom d'utilisateur.**

*Les données sensibles transférées (le cas échéant) et les restrictions ou garanties appliquées qui tiennent pleinement compte de la nature des données et des risques encourus, telles que par exemple la limitation stricte des finalités, les restrictions d'accès (y compris l'accès uniquement pour le personnel ayant suivi une formation spécialisée), la tenue d'un registre de l'accès aux données, les restrictions pour les transferts ultérieurs ou les mesures de sécurité supplémentaires.*

1. **Aucune donnée sensible n'est collectée.**

*La fréquence du transfert (par exemple, si les données sont transférées de manière ponctuelle ou continue).*

1. **Continu**

*Nature du traitement***Fournir des fonctions de gestion de projet de traduction.**

*Finalité(s) du transfert des données et du traitement ultérieur*

**Le but du transfert est de faciliter l'exécution des Services décrits plus en détail dans le Contrat et les formulaires de commande qui l'accompagnent.**

*La durée de conservation des données à caractère personnel ou, si cela n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée*

**La période pendant laquelle les Données à caractère personnel du Client seront conservées est décrite plus en détail dans l'Accord, l'Addendum et les formulaires de commande qui l'accompagnent.**

*Pour les transferts à des (sous-)sous-traitants ultérieurs, précisez également l'objet, la nature et la durée du traitement*

1. **L'objet, la nature et la durée du Traitement sont décrits plus en détail dans l'Accord, l'Addendum et les formulaires de commande qui l'accompagnent.**
2. C.AUTORITÉ DE CONTRÔLE COMPÉTENTE
3. *L'exportateur de données est établi dans un pays de l'EEE.*
4. *L'autorité de contrôle compétente est* ***déterminée par l'application de l'article 13 des CCT de l'UE.***

***ANNEXE II***

**MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES, Y COMPRIS LES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES VISANT À ASSURER LA SÉCURITÉ DES DONNÉES**

Description des mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre par Consoltec Inc. en tant que sous-traitant/importateur de données pour assurer un niveau de sécurité approprié, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et de la finalité du traitement, ainsi que des risques pour les droits et libertés des personnes physiques.

* **Sécurité**
  + **Système de gestion de la sécurité**.
    - **Organisation**. Consoltec Inc. désigne du personnel de sécurité qualifié dont les responsabilités comprennent l'élaboration, la mise en œuvre et la maintenance continue du programme de sécurité de l'information.
    - **Politiques**. La direction examine et soutient toutes les politiques liées à la sécurité pour assurer la sécurité, la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles du client.  Ces politiques sont mises à jour au moins une fois par année.
    - **Évaluations**. Consoltec Inc. engage un tiers indépendant réputé pour effectuer des évaluations des risques de tous les systèmes contenant des données personnelles du client au moins une fois par an.
    - **Traitement des risques**. Consoltec Inc. maintient un programme formel et efficace de traitement des risques qui comprend des tests d'intrusion, une gestion des vulnérabilités et une gestion des correctifs afin d'identifier et de protéger contre les menaces potentielles à la sécurité, à l'intégrité ou à la confidentialité des données personnelles du client.
    - **Gestion des fournisseurs**. Consoltec Inc. Maintenir un programme efficace de gestion des fournisseurs.
    - **Gestion des incidents** Consoltec Inc. Examine régulièrement les incidents de sécurité, y compris la détermination efficace de la cause profonde et les mesures correctives.
    - **Normes**. Consoltec Inc. exploite un système de management de la sécurité de l'information conforme aux exigences de la norme ISO/IEC 27001:2022, ainsi qu'aux exigences SOC 2 Type 2.
  + **Sécurité du personnel.**
    - Consoltec Inc. Le personnel est tenu de se comporter d'une manière conforme aux directives de l'entreprise en matière de confidentialité, d'éthique commerciale, d'utilisation appropriée et de normes professionnelles. Consoltec inc. effectue des vérifications raisonnablement appropriées des antécédents de tous les employés qui auront accès aux données des clients en vertu du présent Accord, y compris en ce qui concerne les antécédents professionnels et les casiers judiciaires, dans la mesure où la loi le permet et conformément au droit du travail local applicable, aux pratiques coutumières et aux réglementations légales.
    - Le personnel est tenu de signer un accord de confidentialité écrit au moment de l'embauche et de protéger les données personnelles du client à tout moment. Le personnel doit accuser réception de Consoltec Inc. et s'y conformer.de confidentialité, de protection de la vie privée et de sécurité. Le personnel reçoit une formation sur la protection de la vie privée et la sécurité sur la façon de mettre en œuvre le programme de sécurité de l'information et de s'y conformer. Le personnel traitant les données personnelles du client est tenu de remplir des exigences supplémentaires appropriées à son rôle (par exemple, des certifications). Consoltec inc.ne traitera pas les Données à caractère personnel du Client sans autorisation.
  + **Contrôles d'accès**
    - **Gestion des accès**. Consoltec Inc. maintient un processus formel de gestion de l'accès pour la demande, l'examen, l'approbation et la fourniture à tout le personnel de l'accès aux données personnelles du client afin de limiter l'accès aux données personnelles du client et aux systèmes de stockage, d'accès ou de transmission des données personnelles du client à des personnes dûment autorisées ayant besoin d'un tel accès. Des examens d'accès sont effectués périodiquement pour s'assurer que seuls les membres du personnel ayant accès aux Données personnelles du Client en ont encore besoin.
    - **Personnel de sécurité des infrastructures**. Consoltec Inc. a et maintient une politique de sécurité pour son personnel et exige une formation en sécurité dans le cadre de la trousse de formation de son personnel Consoltec Inc. est responsable de la surveillance continue de Consoltec Inc., l'examen des Services et la réponse aux incidents de sécurité.
    - **Contrôle d'accès et gestion des privilèges**. Consoltec inc.et les administrateurs et utilisateurs finaux du Client doivent s'authentifier via un système d'authentification multi facteurs ou via un système d'authentification unique afin d'utiliser les Services
    - **Processus et politiques internes d'accès aux données – Politique d'accès** Consoltec Inc. Les processus et politiques internes d'accès aux données sont conçus pour protéger contre l'accès, l'utilisation, la divulgation, l'altération ou la destruction non autorisés des données personnelles du client. Consoltec Inc. conçoit ses systèmes de manière à ne permettre qu'aux personnes autorisées à accéder aux données auxquelles elles sont autorisées en vertu des principes du « moins privilégié » et du « besoin de savoir », et à empêcher d'autres personnes qui ne devraient pas y avoir accès d'obtenir l'accès à Consoltec Inc. exige l'utilisation d'identifiants d'utilisateur uniques, de mots de passe forts, d'une authentification à deux facteurs et de listes d'accès soigneusement surveillées afin de minimiser le risque d'utilisation non autorisée du compte. L'octroi ou la modification des droits d'accès est basé sur : les responsabilités professionnelles du personnel autorisé ; les exigences du poste nécessaires à l'exécution des tâches autorisées ; le principe du besoin de savoir ; et doit être conforme aux politiques internes d'accès aux données et la formation de Consoltec Inc. Les approbations sont gérées par des outils de flux de travail qui conservent des enregistrements d'audit de toutes les modifications. L'accès aux systèmes est consigné afin de créer une piste d'audit pour la responsabilisation. Lorsque des mots de passe sont utilisés pour l'authentification (par exemple, se connecter aux postes de travail), les politiques de mots de passe suivent les pratiques standard de l'industrie. Ces normes incluent la complexité des mots de passe, l'expiration du mot de passe, le verrouillage du mot de passe, les restrictions sur la réutilisation du mot de passe et la réinvite le mot de passe après une période d'inactivité
  + **Sécurité des centres de données et des réseaux**
    - **Centres de données.**
      * **Infrastructure** Consoltec Inc. utilise Azure comme centre de données.
      * **Résilience.** Les zones multi-disponibilités sont activées sur Azure et Consoltec Inc. effectue régulièrement des tests de restauration de sauvegarde pour assurer la résilience.
      * **Systèmes d'exploitation de serveurs.** Consoltec Inc. Sont personnalisés pour l'environnement applicatif et les serveurs ont été renforcés pour la sécurité des Services. Consoltec Inc. utilise un processus de révision du code pour accroître la sécurité du code utilisé pour fournir les Services et améliorer les produits de sécurité dans les environnements de production.
      * **Reprise après sinistre**. Consoltec Inc. réplique les données sur plusieurs systèmes pour aider à protéger contre la destruction ou la perte accidentelle. Consoltec Inc. a conçu, planifie et met régulièrement à l'essai ses programmes de reprise après sinistre.
      * **Journaux de sécurité** Consoltec Inc. sont dotés d'une fonction de journalisation dans leur fonction de journalisation système respective afin de soutenir les audits de sécurité et de surveiller et de détecter les attaques et les tentatives d'attaque ou d'intrusion réelles contre Consoltec Inc.
      * **Gestion des vulnérabilités.** Consoltec Inc. Effectue régulièrement des scans de vulnérabilité sur tous les composants de l'infrastructure de son environnement de production et de développement.  Les vulnérabilités sont corrigées en fonction du risque, avec des correctifs de sécurité critiques, élevés et moyens pour tous les composants installés dès que possible commercialement.
  + **Réseaux et transmission.**
    - **Transmission de données**. Les transmissions sur l'environnement de production sont transmises via des protocoles standard Internet.
    - **Surface d'attaque externe**. Cloudflare fournit un WAF de défense de premier niveau ; Le groupe de sécurité réseau Azure, qui est équivalent au pare-feu virtuel, est en place pour l'environnement de production sur Azure.
    - **Réponse aux incidents**. Consoltec Inc. tient à jour les politiques et les procédures de gestion des incidents, y compris les procédures détaillées d'escalade des incidents de sécurité. Consoltec Inc. surveille une variété de canaux de communication pour détecter les incidents de sécurité, et Consoltec Inc. réagira rapidement aux incidents soupçonnés ou connus, atténuera les effets néfastes de ces incidents de sécurité et documentera ces incidents de sécurité et leurs résultats.
    - **Technologies de cryptage**. Consoltec Inc. rend le chiffrement HTTPS (également appelé SSL ou TLS) disponible pour les données en transit.
  + **Stockage, isolation, authentification et destruction des données.** Consoltec Inc. stocke les données dans un environnement mutualisé sur des serveurs Azure. Les données, la base de données des services et l'architecture du système de fichiers sont répliquées entre plusieurs zones de disponibilité sur Azure. Consoltec Inc. isole logiquement les données des différents clients. Un système d'authentification central est utilisé dans tous les Services afin d'accroître la sécurité uniforme des données. Consoltec inc. assure l'élimination sécurisée des données du client grâce à l'utilisation d'une série de processus de destruction des données.

***ANNEXE III***

**LISTE DES SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS**

Le responsable du traitement a autorisé le recours aux sous-traitants ultérieurs suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du sous-traitant ultérieur** | **Description du traitement** | **Emplacement de l'autre processeur** |
| Azure | Hébergement de l'environnement de production | Plusieurs pays |
| memoQ | Outils de traduction assistée par ordinateur | Plusieurs pays (sur Azure) |